



# Universités & Territoires

## n°107

1<sup>er</sup> octobre 2015

### Sommaire

● **Page 2** : Séminaire du réseau des « villes moyennes – ESR » à l'INDL ● **Page 3** : EDULAB 2015 – Laboratoire d'idées sur l'avenir de l'enseignement dans le supérieur. ● La « Nuit des Étudiants du Monde » fête les étudiants étrangers du 1er au 29 octobre 2015 dans 18 villes en France ● **Pages 5/6** : Nicolas Matt est Vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg ● **Pages 7/8** : Véronique Paquis Métropole Nice Côte d'Azur ● **Page 9** : Le BuddySystem d'ESN. ● **Page 10** : Le projet EUROREGIO. ● **Pages 11/12** : Retour sur le FOREJ ● **Pages 13/14** : Les ancrages territoriaux de l'Université : quels enjeux pour demain ? ● **Pages 15/20** : 1ère Conférence Nationale des stages étudiants. ● **Page 21** : Le développement de l'apprentissage. ● **Pages 22/23** : Les évaluations d'acqui au service du continuum -3 +3 ?



### Éditorial

## Rentrée littéraire



Par Nicolas Delesque  
Directeur de la publication

**Ce n'est pas la rentrée littéraire, mais cela commence à y ressembler ! Contrairement au nombre de romans sortis pour cette rentrée 2015, on ne peut pas dire que la production de rapports concernant notre système d'enseignement supérieur soit en recul par rapport aux autres années.**

Le phénomène de la chaise libre dévolue à l'ESR au gouvernement a provoqué quelques décalages dans la sortie de certains rapports... Pourtant trois principales publications sont à retenir.

Tout d'abord, le rapport remis par les inspections générales de l'Education Nationale et des finances, résultat d'un travail piloté par Monique Ronzeau et Perrine Barré et qui a été lancé au printemps 2013. Ce rapport, intitulé « *Rapport de la mission de la politique de soutien à la vie étudiante* » a été lancé dans le cadre du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP). Nous avons évoqué ce rapport il y a près d'un an, car bien que remis au gouvernement il ne sortait pas ! C'est chose faite. Mis en ligne en catimini cet été, il est téléchargeable sur le site du ministère en 5 tomes (!) il regorge de données budgétaires intéressantes. Il propose quelques axes de réformes intéressantes et novatrices, pour certaines d'ailleurs reprises dans les deux rapports qui suivent.

### Parties prenantes

Ensuite, le rapport intitulé « *Pour une société apprenante* », établi par le comité « *pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur* » (StraNES) sous la direction de Sophie Béjean et Bertrand Monthubert, dont nous avons parlé lors de notre dernier numéro avec une interview des auteurs. Ce rapport embrasse la question de l'avenir de l'enseignement supérieur qui doit répondre à la définition d'une stratégie nationale prévue dans la loi relative à l'enseignement supérieur de 2013. Nourri par de nombreuses auditions de différents acteurs directs ou indirects de l'enseignement supérieur, il s'attache, et c'est ce qui en fait son intérêt, à toujours penser ses propositions à l'aune des enjeux de notre société et de l'avenir de la France.

Enfin le rapport qui n'en n'est pas encore un mais qui énonce de nombreuses propositions médiatiques, s'intitule « *Conclusions de la concertation en vue d'élaborer un Plan National de Vie Etudiante* ».

Moins novateur dans ses propositions et dans ses modalités d'élaboration – commissions de travail très denses regroupant des « *spécialistes* » - il est intéressant car reflétant bien l'état d'esprit des parties prenantes institutionnelles, que ce soit les syndicats étudiants, le réseau des Crous ou encore les universités.

Vous trouverez, ci-après les liens pour télécharger ou consulter ces rapports, en sachant que pour les gros lecteurs vous pouvez aussi lire, le rapport du médiateur pour l'année 2014, qui consacre aussi une partie à la Vie Etudiante, les rapports de la cour des comptes sur les effets de la Responsabilité et Compétence Elargies de la loi LRU, le rapport sur « *la grande école du numérique* », ... sans oublier la note de Terra Nova sur le logement étudiant.

En espérant que cette profusion de propositions, d'idées et de méthodes ne nous fasse pas uniquement rêver comme peut le faire un bon livre de rentrée, mais

aboutisse à de réelles améliorations pour tous, pour l'avenir de notre pays et de ses jeunes concitoyens.

Bonne lecture ! ■

Rapport Soutien à la vie étudiante :  
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid91381/rapport-de-la-mission-d-evaluation-de-la-politique-de-soutien-a-la-vie-etudiante-realise-dans-le-cadre-de-la-modernisation-de-l-action-publique-m-ap.html>

Rapport StraNES :  
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid92442/pour-une-societe-apprenante-propositions-pour-une-strategie-nationale-de-l-enseignement-superieur.html>

Rapport « Plan national Vie Etudiante » :  
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid91264/remise-des-conclusions-de-la-concertation-pour-l-elaboration-d-un-plan-national-de-vie-etudiante.html>

## En bref...

### ■ Séminaire du réseau des « villes moyennes – ESR » à l'INDL

Le 23 et 24 juin dernier s'est tenu à Agen, un séminaire organisé dans les locaux de l'INDL et rassemblant divers acteurs de l'enseignement supérieur issus de villes moyennes.



Ce séminaire visait à faire un état des lieux dans les agglomérations et villes moyennes accueillant des antennes d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sur la mise en œuvre de la loi Fioraso sur l'ESR et les effets produits ou induits sur ces territoires. Il a aussi permis de mesurer la prise en compte par ces territoires de la recherche et de l'enseignement supérieur comme facteurs de développement

et d'innovation et de dresser les perspectives de renforcement des interactions entre ces territoires et l'ESR.

Cette rencontre a aussi permis de faire un point d'étape sur la collaboration au sein du réseau entre agglomérations moyennes et acteurs universitaires, coordonnée par l'INDL depuis 2011 dans le cadre d'une action soutenue depuis deux ans par la DATAR (devenue CGET) sur la période 2013-2015.

Elle contribue également à cerner les attentes et besoins exprimés par les cadres territoriaux pour mieux appréhender cette problématique et à identifier les compétences techniques à renforcer au sein des collectivités concernées.

Le programme et les contributions des différents intervenants sont consultables sur le site de l'INDL en attendant la publication du compte-rendu de ces journées sur lesquelles nous reviendrons.

INFO +

Gwénaél Doré [gwenael.dore@indl.fr](mailto:gwenael.dore@indl.fr)  
[www.indl.fr](http://www.indl.fr)

### ■ EDULAB 2015 – Laboratoire d'idées sur l'avenir de l'enseignement dans le supérieur.

Sur proposition de l'IFÉ Institut Français de l'Éducation, dans le cadre d'initiatives de mise en réseau d'acteurs du Supérieur, soutenues par la DGESIP, l'initiative EDULAB a pour objectif de faire dialoguer différents profils d'acteurs de l'enseignement supérieur autour d'une thématique prospective ; l'enseignement supérieur dans 10 ans.

Une journée à la mi-novembre est prévue pour travailler activement avec les différents participants et pour abonder cette réflexion, l'IFE a décidé de lancer un appel à contributions pour étayer les réflexions et agrandir le réseau d'acteurs en ciblant des personnes motivées et engagées. L'objectif final de cette initiative est de tirer des lignes de force de l'Enseignement dans le Supérieur, de dégager des axes de recherche et initier un travail de veille.

Nous reproduisons l'appel à contributions : « EDULAB : un laboratoire d'idées »

sur l'enseignement supérieur  
 Vous avez votre petite idée sur ce que sera l'enseignement supérieur dans 10 ans ? Sur l'évolution du métier d'enseignant ? Sur les nouveaux dispositifs pédagogiques et/ou l'usage des ressources éducatives libres ? Sur la manière dont les étudiants travailleront ? Sur les axes stratégiques en matière de gouvernance, sur l'offre de formation, l'aménagement des espaces ? Sur les reconfigurations des espaces-temps pédagogiques liées au numérique ? À moyen terme, certaines tendances vous paraissent clés ? Certains défis vous semblent impossibles à ne pas relever ? Certaines technologies susceptibles d'être largement adoptées... ou pas ? Vous imaginez des scénarios, vous les appelez de vos vœux, ou bien au contraire vous les redoutez ? Pourquoi ne pas partager votre vision ?

**Comment contribuer ?**  
 Le contenu de votre contribution relève de votre initiative personnelle. Il peut s'agir d'un texte et/ou d'un schéma, la tonalité peut être académique ou fictionnelle. Aucun nombre de caractères minimal n'est requis. Les contributions sont à envoyer au plus tard le mercredi 21 octobre 2015. Tous les détails se trouvent dans l'appel à contributions téléchargeable à cette adresse : <http://bit.ly/edulab-2015>

**Que deviendront les contributions ?**  
 Vos contributions seront examinées par un groupe d'une vingtaine de personnes (chercheurs, enseignants, ingénieurs et conseillers pédagogiques, institutionnels, étudiants) qui se réunira à guichet fermé mi-novembre prochain à Lyon. Elles auront pour mission de défricher les évolutions – perceptibles ou souhaitables – de l'enseignement dans le supérieur, à partir des « visions » qui auront été proposées. Votre contribution sera leur matière première, alors lancez-vous ! »

**INFO +**

[laure.endrizzi@ens-lyon.fr](mailto:laure.endrizzi@ens-lyon.fr)  
[florence.sibut@ens-lyon.fr](mailto:florence.sibut@ens-lyon.fr)



**■ La « Nuit des Étudiants du Monde » fête les étudiants étrangers du 1er au 29 octobre 2015 dans 18 villes en France**



La France compte 300 000 étudiants étrangers dont 100 000 nouveaux chaque année. Initiée par la ville de Lyon en 2002, soutenue et encouragée par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et l'Erasmus Student Network, la Nuit des Étudiants du Monde (NEM) est une grande soirée d'accueil pour ces jeunes venus étudier en France. Elle se déroulera dans 18 villes de France du 1er au 29 octobre 2015. Au programme des événements festifs et citoyens pour favoriser l'accueil, faciliter l'intégration et développer des contacts avec les étudiants français. À l'instar de Paris, Tours, Nantes, Toulouse, Rennes, Lyon-Villeurbanne, Aix-en-Provence... Rouen et Clermont-Ferrand rejoignent cette année l'aventure ! En donnant la priorité aux échanges interculturels et à la promotion de la mobilité internationale, le dispositif séduit et devrait même s'étendre à d'autres villes européennes en 2016.

**Stands associatifs, concerts/ spectacles, jeux, visites culturelles...**

Organisée par les villes, en collaboration avec les CROUS et les services des relations internationales des établissements d'enseignements supérieurs, la 13ème édition de la Nuit des Étudiants du Monde est plus que prometteuse ! Débordant d'énergie pour offrir le meilleur aux étudiants, la capitale les recevra dans les prestigieux salons de l'Hôtel de Ville de Paris, Reims enregistrera spécialement une émission de radio pour l'occasion avant de les inviter à un spectacle d'art vivant et à une « mix party ».

Pour sa 1ère participation, Clermont-Ferrand organisera une visite guidée de la ville en mode « bons plans » avant de donner un grand concert.

15 000 étudiants attendus, du 1er au 29 octobre dans tout l'hexagone ! Depuis son lancement à Lyon en 2002, l'évènement ne cesse de s'amplifier chaque année. En 2012, 9 villes avaient réunis 6 500 étudiants de 50 nationalités différentes, en 2013 l'initiative s'était étendue à 20 villes et 2014 comptabilisait près de 13 000 participants. 2015 devrait être encore plus fou avec des rencontres entre 15 000 étudiants des 5 continents.

**Nouveauté 2015 : La Nuit des Étudiants du Monde s'ouvre à l'Europe**

« Cette année, nous proposons aux villes jumelées avec les villes organisatrices de découvrir l'évènement notamment à Tours et à Paris » explique Catherine Vautrin, Présidente de l'AVUF avant d'annoncer que « le concept de la NEM devrait s'exporter hors de nos frontières et s'élargir à d'autres villes européennes dès 2016 ».

**Jouer et gagner grâce aux réseaux sociaux**

Pour créer du buzz sur la toile, le 1 000ème « J'aime » sur Facebook et la 10 000ème photo postée (sur Facebook, Instagram et Twitter) seront récompensés par un smartphone Wiko. Autre expérience inédite cette année, les étudiants pourront revivre la NEM une deuxième fois dans une autre ville.

**1er octobre : Amiens / 8 octobre : Tourcoing / 9 octobre : Rouen / 14 octobre : Tours / 15 octobre : Clermont-Ferrand, Brest, Caen, Toulouse / 17 octobre : Nanterre / 20 octobre : Nantes / 22 octobre : Poitiers, Lyon-Villeurbanne, Reims, Rennes, Arras, Aix-en-Provence / octobre : Valenciennes / 29 octobre : Paris.**

**INFO +**

[www.nuitdesetudiantsdumonde.org/nem/](http://www.nuitdesetudiantsdumonde.org/nem/)



## 28/010/2015 : SEMINAIRES DU RESEAU DES COLLECTIVITES LOCALES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

### 3ème Séminaire, sur le thème de la régulation et de l'innovation dans le logement étudiant : LES POLITIQUES LOCALES D'HABITAT ETUDIANT

Les séminaires du réseau des collectivités pour l'enseignement supérieur et la recherche visent un public essentiellement composé de cadres dirigeants des collectivités locales en vue partager et capitaliser les pratiques et de formuler des préconisations pour les collectivités et leurs partenaires (établissements ESR, Conseils régionaux, Etat) dans le domaine des politiques de soutien à l'enseignement supérieur, la vie étudiante, la recherche et l'innovation.

Après un premier séminaire du réseau sur la thématique de l'innovation le 5 octobre 2014, une deuxième rencontre a abordé le 22 janvier 2015 la question de la place de l'université dans la ville et du patrimoine universitaire au sens très large, notamment au regard de fortes contraintes financières qui remettent en question nombre de projets immobiliers préparés conjointement par les établissements d'ESR et les collectivités territoriales.

Ce troisième séminaire consiste à recueillir des expériences de coopération entre les acteurs publics locaux autour du développement, de la rénovation, de l'intégration, et de l'animation du logement étudiant. Il s'agira d'identifier toutes les démarches stratégiques et leur traduction dans les documents programmatiques (PLU, PLH, SDU) et les solutions d'ingénierie technique et financière pour développer un habitat étudiant ouvert sur la cité ; et de faire émerger de nouvelles formes d'action concertée.

### Avant - programme

**10h00-10h15** – Ouverture du séminaire

**10h15-12h30** – La programmation, la production, la gestion du logement étudiant – et les outils de sa régulation. Participent à la table ronde : 3 questions :

- Quels enjeux pour le logement étudiant suivant le contexte du marché de l'habitat dans les collectivités? Quelle stratégie d'offre, de régulation, de production, de réhabilitation ?
- Quels outils et leviers dans les politiques locales de l'habitat (PLH), la planification urbaine (PLU/SCOT) les projets urbains ? Quels freins éventuels ?
- Quelles expériences de coopération entre acteurs publics, locaux pour la production, rénovation, intégration, animation du logement étudiant dans les agglomérations pour promouvoir de solutions innovantes et performantes?

Un représentant de l'AdCF ou son prestataire sur le logement étudiant dans les PLH Philippe NICOLET, président de l'AIRES (Association interprofessionnelle des Résidences Etudiants et Service), Pierre RICHTER, président de l'association des directeurs de CROUS, Juliette FURET, représentante de l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) éventuellement avec Effidis, Agnès TRANCHANT, direction Habitat de la métropole du Grand

Lyon , un directeur habitat d'une communauté à moindre pression sur le logement

**12h30-14h00** – Déjeuner sur place

**14h00-15h45** – L'intégration du logement étudiant dans la ville et ses usages. Participent à la table ronde : 3 questions :

- Quels enjeux d'habitat dans les modes de vie étudiants ? Quelles évolutions des modes de vie ? Quels enjeux d'accès au logement, de mobilité ? Comment construire la connaissance pour répondre aux besoins ?
- Le logement étudiant peut-il être un terreau d'innovation pour l'habitat de demain ? quelles expériences innovantes à diffuser et avec quels leviers ?
- Vers des campus habités ? Comment introduire davantage de mixité dans les campus ? La construction de logement est-elle une opportunité pour aller vers des éco-campus et une valorisation foncière ?

Louis-Laurent DUPONT, directeur d'étude de l'AGAM (Agence d'Urbanisme de la ville de l'Agglomération Marseillaise), Elise RENAUDIN, directrice déléguée de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville), Guillaume HOUZEL, directeur du CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, un directeur ou chef de service Habitat (Grenoble, Limoges ou Tours), Fabienne CRESCI, directrice de l'Aménagement des campus à l'Université de Lyon

**15h45- 16h** - Conclusion par un directeur ou chef de service ESR

Il s'agit d'un séminaire d'échanges et de co-production entre cadres territoriaux (directeurs ou chefs de services Habitat, Aménagement, ESRI), agences d'urbanisme, opérateurs du logement étudiant (bailleurs sociaux offices ou ESH, bailleurs privés, CROUS) et dirigeants d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'équipe du réseau des collectivités ESR.

**Réservez la date ! mercredi 28 octobre 2015, de 10h00 à 16h00**

**Salles partagées des associations d'élus**

**22 rue Joubert, 75009 Paris ■**

Universités & Territoires qui a vait publié dans le n°106 une série d'entretiens avec des acteurs des nouvelles Métropoles en charge de l'enseignement supérieur. Nous poursuivons notre dossier avec deux nouveaux témoignages.

# Eurométropole de Strasbourg

**Nicolas Matt est Vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ainsi que conseiller municipal délégué de la Ville de Strasbourg**



équipements universitaires et allouer un budget de fonctionnement d'1,3M€ par an à ces thématiques. La loi MAPTAM est donc davantage la reconnaissance d'une réalité. Plusieurs grands programmes arrivent à terme, comme l'inauguration prochaine d'une Maison Universitaire Internationale. Elle permettra d'accueillir des étudiants et chercheurs étrangers et sera le point d'ancrage du futur Campus Européen voulu par François Hollande dans le prolongement de la Confédération Européenne des Universités du Rhin supérieur (Eucor), réseau universitaire trinational animé à Strasbourg mais ayant vocation à prendre davantage d'ampleur.

Le projet NextMed est également révélateur de notre engagement. La chimie et la biomédecine sont deux secteurs d'excellence de l'Université de Strasbourg et l'objectif est d'opérer une alliance, sur un même site, des compétences issues du spatial, de la robotique, de la médecine, de la chimie, de la biologie et du numérique pour inventer des robots chirurgicaux et penser la médecine de demain.

Ces projets sont au coeur de nos stratégies en matière d'ESRI et de développement économique, ainsi que de la dimension européenne et internationale souhaitée par la Métropole.

**Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?**

**Nicolas Matt :** L'Université de Strasbourg est composée de 5 sites principaux im-

## Un grand merci !



**Merci à Sophie Lafon qui a coordonné ce dossier avec l'équipe d'Universités & Territoires.**

Sophie Lafon est doctorante à Sciences- Po Bordeaux et au sein de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une CIFRE. Ses recherches, réalisées sous la direction de Vincent Hoffmann-Martinot (directeur de Sciences Po Bordeaux), portent sur la construction d'une stratégie en matière d'enseignement supérieur et de recherche par Bordeaux Métropole et l'impact de cette montée en compétence sur la gouvernance territoriale de ce secteur d'action publique.

**La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?**

**Nicolas Matt :** L'Eurométropole de Strasbourg a depuis longtemps fait de la formation et la recherche une priorité absolue. Sur la période 2010-2020, la Métropole va ainsi investir près de 100M€ dans la modernisation et la construction de nouveaux



plantés à Strasbourg, Illkirch et Schiltigheim, elle s'étend donc du nord au sud de notre métropole. Toutefois, la Ville de Strasbourg accueille le plus grand nombre d'étudiants. C'est donc elle qui porte principalement les questions de vie étudiante : elle était d'ailleurs la première ville en France (dès 1992) à proposer une carte culture pour les étudiants, leur permettant d'avoir accès à des tarifs préférentiels, et elle organise depuis 6 ans « Strasbourg aime ses étudiants », évènement très apprécié qui monte chaque année en puissance et qui permet de mieux intégrer les étudiants à la vie de la cité.

L'ancrage de l'Université à Strasbourg fait que la ville est également légitime pour s'occuper de l'inscription du campus dans son patrimoine et dans son paysage urbain. Je considère que la ville a vocation à être le plus beau des écrans pour son université. Cela sous-tend de gérer tout ce qui est réseaux, transports, logements, activités culturelles et sportives... pour que les campus soient le mieux possible insérés dans l'espace urbain et péri-urbain. Afin de gérer ces questions, les relations entre la Ville et la Léurométropole sont facilitées par une fusion de nos administrations. L'Eurométropole de Strasbourg, elle, à la charge du suivi des politiques ESRI, de la mise en oeuvre du « plan campus » et de la conceptions-réalisation de nouveaux grands projets structurants dans le cadre de la feuille de route Strasbourg Eco2020.

**La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?**

**Nicolas Matt :** Le modèle alsacien fonctionne différemment. La Région Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg ont trouvé un modus vivendi qui ne les inscrit pas dans une logique de subordination (où la Région impulserait et la Métropole ne serait qu'un exécutant) mais bien dans une logique de co-production et de gouvernance partenariale. Les décisions sont prises à parts égales et en concertation entre le Conseil Régional, la Métropole, l'Etat et l'Université. Nous pouvons ainsi aller vite et loin sur des dossiers compliqués car un dialogue de grande qualité s'est installé depuis un peu plus de 20 ans entre administrations et élus.

Nous partageons également la cause commune qu'est l'ESRI. La Région a une vision large et la Métropole est un moteur proche des acteurs : les deux doivent absolument être complémentaires et ni l'un ni l'autre ne doit être considéré comme le chef de file. La logique de subordination est toxique. C'est seulement par une co-production à parts égales et une qualité de dialogue inscrits dans la durée que nous pouvons travailler en bonne intelligence.

**Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?**

**Nicolas Matt :** Sur une thématique telle que l'ESRI, la mise en réseau des métropoles est intéressante pour permettre des échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Ce travail est très important car, si nous ne pouvons pas nier qu'il existe une compétition entre territoires, elle doit pouvoir se muer en complémentarité à l'échelle nationale. Il n'y a qu'un réseau solide de métropoles qui peut arriver à transformer des logiques d'affrontement en logiques de complémentarité pour le

bien de l'ESRI français.

A notre échelle, nous travaillons depuis 2011 avec l'agglomération de Mulhouse (la m2A) dans le cadre du Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse. L'ESRI est l'un des thèmes de nos échanges car l'Université de Haute Alsace est implantée à Mulhouse. Nos discussions portent notamment sur les stratégies de nos universités et de nos territoires, sur la vie étudiante, sur les interactions permettant de délivrer une recherche de la plus haute qualité qui soit. Les universités sont évidemment conviées aux rencontres ayant pour thème l'ESRI.

**La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'oeuvre de la carte territoriale. Quelle position les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?**

**Nicolas Matt :** Il n'existe pas de COMUE en Alsace mais une Convention d'association avec un contrat pluriannuel de site alsacien qui regroupe l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute Alsace, l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) et la BNU (Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg). L'objectif de ce contrat est d'élaborer une carte claire de l'ESRI en Alsace, de renforcer l'excellence scientifique de notre site et de créer un émulateur de projets transversaux entre ces établissements pour mieux affirmer la présence à l'international des établissements alsaciens.

Ce choix confère une plus grande puissance décisionnelle et opérationnelle car il permet sur un vaste territoire, de multiplier l'interactivité et le panel des activités couvertes, le tout sans que les établissements ne perdent leur autonomie. Ce système fonctionne aujourd'hui très bien et le muer en COMUE n'est pas d'actualité. ■



# Métropole Nice Côte d'Azur

**Véronique Paquis est Professeure à l'Université de Nice, chercheur en génétique, directrice du labo de génétique du CHU de Nice, maire adjoint de Nice en charge de l'ESR et DD, conseiller métropolitain présidente de la commission Environnement ESR.**



**La loi MAPTAM offre aux Métropoles l'opportunité de s'investir davantage en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Par quelles actions emblématiques votre Métropole s'est-elle saisie de ce sujet et pensez-vous que cette loi va vous pousser à investir davantage ce secteur ?**

**Véronique Paquis :** La loi MAPTAM participe à une évolution du regard porté par les universités sur les Métropoles, les faisant passer de partenaire financier à partenaire stratégique. Ainsi, la Métropole Nice Côte d'Azur n'est plus seulement un financeur parmi d'autres sur des projets de réalisation d'infrastructures, elle est aujourd'hui un acteur qui vient partager un projet de développement stratégique avec les établissements et une structure qui impulse une

dynamique commune sur la base d'un projet de développement économique du territoire.

Ce nouvel environnement de partenariat peut être illustré avec l'OIN de la Plaine du Var. Une technopole urbaine sur la filière numérique et écologique y est créée actuellement avec un Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable. Cet institut universitaire est le fruit d'un nouveau mode de partenariat entre la Métropole et l'Université Nice Sophia Antipolis. Il sera amené à travailler en collaboration avec de grands industriels mobilisés par la Métropole et à développer son activité de recherche sur le territoire métropolitain devenu laboratoire grandeur nature. En attendant la construction du bâtiment, l'IMREDD est hébergé depuis 2012 au sein des locaux de la Métropole afin qu'il développe ses premières activités, comme la création de sa première plateforme collaborative dédiée à la Smart-City. Cet exemple témoigne d'un véritable travail stratégique mené en commun par la Métropole et l'Université, porté par une volonté politique de repenser le modèle économique métropolitain.

**Une intervention à l'échelle métropolitaine interroge le rôle joué par les villes en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Quelle vision portez-vous sur les relations entre ces deux niveaux d'intervention ?**

**Véronique Paquis :** En juillet 2014, le service « vie étudiante et recherche » de la Ville de Nice et celui de la Métropole sur les nouvelles filières et l'innovation ont fusionné au sein d'une même direction, ce qui a systématisé les échanges entre les deux institutions. La question de la vie étudiante est un domaine d'intervention de la Ville de Nice. Elle porte ainsi la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement d'une Maison

de l'Étudiant (196 logements étudiants) et d'un Faculty Club (51 logements) destiné à l'accueil de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. Ce projet répond à une problématique centrale pour la Ville et la Métropole, à savoir le renforcement du caractère attractif de l'Université notamment à l'international. Ce travail permet à Nice de se hisser en 2015 à la 9e place des Métropoles Françaises.

Des liens concrets ont également pris forme dans le cadre de la candidature French Tech avec la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, qui accueille l'un des trois campus principaux de l'Université. Nous avons travaillé ensemble pour cette labellisation, obtenue en juin dernier.

**La place des Régions comme chefs de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche s'est vue renforcée par la loi ESR de juillet 2013 et devrait l'être encore davantage avec la loi NOTRe. Selon vous, quelle place les Métropoles peuvent-elles occuper dans ce système d'action ?**

**Véronique Paquis :** Deux dynamiques coexistent à l'heure actuelle. Une première, top down et décentralisée, qui s'attache à définir une stratégie ESRI tout en affichant une volonté de concertation des acteurs. Or, si beaucoup de choses ont été exprimées, les décisions ont été prises par ailleurs. Une seconde, bottom up, qui insiste au niveau local sur la cohérence entre un territoire et son université. Nice travaille ainsi depuis 3 ans avec l'Université, la CCI, le Conseil Départemental et des acteurs du monde économique pour définir un projet stratégique de développement. Il existe, grâce à cela, une vraie cohérence territoriale et une vision partagée sur ce que l'on doit faire. Mais la stratégie régionale et la loi NOTRe ne tiennent compte ni de ce travail, ni du fait que la richesse de la

stratégie ESRI de demain dépendra de la qualité des projets scientifiques et des coopérations entre universités, collectivités et industriels d'un même territoire. C'est l'enracinement des universités qui les rendra fortes. Nous avons le sentiment que cela n'a pas été entendu en Région PACA où le schéma régional semble davantage préparer les futures dépenses des crédits du CPER et du FEDER. De fait, l'émulation qui existe sur notre territoire en matière de partage et de coopérations n'existe pas avec la Région.

**Avec l'affirmation du maillage métropolitain, la mise en réseau des Métropoles pourrait-elle être porteuse de nouvelles perspectives en termes d'intervention sur l'enseignement supérieur et la recherche ?**

**Véromique Paquis :** Les métropoles de PACA (Nice et Aix-Marseille) sont distinctes historiquement et culturellement. Elles développent leurs propres projets et les collaborations sur l'ESR sont très peu nombreuses. Il existe un équilibre au niveau de la région, sans

concurrence ou conflit, avec deux Métropoles qui poursuivent des stratégies différentes.

Au niveau national, une émulation nouvelle entre Métropoles se crée. Nous avons tout intérêt à échanger et partager nos informations sur des sujets complexes. A titre d'exemple, Nice se mobilise sur la question du foncier universitaire et souhaite travailler (et partager) sur un modèle juridique et financier nouveau qui permettrait de réinvestir le fruit de la vente d'une partie du patrimoine universitaire pour aménager de nouveaux campus modernes, sans perte pour l'Etat et tout en garantissant aux universités des moyens pour s'engager dans la réorganisation de leur schéma immobilier.

La collaboration entre Métropoles est également intéressante pour peser sur les stratégies nationales et démontrer que l'avenir de l'université s'inscrit dans son enracinement territorial.

**La création des COMUEs ne suit pas toujours les contours et la dynamique de re-définition à l'œuvre de la carte territoriale. Quelle position**

**les Métropoles doivent-elles adopter face à cette structure ?**

**Véromique Paquis :** La Métropole est membre associé de la COMUE Université Côte d'Azur et la soutient fortement. Cette structure permet de n'avoir qu'un seul interlocuteur sur des sujets stratégiques. Un tel regroupement a d'ailleurs permis de présenter une candidature aux IdEx (retenue en 2015) fondée sur la transdisciplinarité, un enracinement de la recherche et un partenariat solide avec le monde de l'industrie local. La stratégie de développement de l'Université et le dossier IdEx sont par ailleurs en cohérence avec la transformation du territoire niçois voulue par Christian ESTROSI, dès son élection comme maire de Nice en 2008, d'un modèle économique essentiellement appuyé sur le tourisme au développement de nouvelles filières industrielles sur des secteurs à forte valeur ajoutée tels que les Greentech, la Santé, la ville intelligente... ■



# Buddy System

Parraine un étudiant international ou trouve un parrain pour découvrir la ville à deux, échanger et s'entraider

INSCRIS TOI VITE SUR [BUDDYSYSTEM.eu](http://BUDDYSYSTEM.eu)

## 2673 jeunes internationaux accueillis grâce au BuddySystem ESN

Pour la rentrée 2015, le réseau Erasmus Student Network France (ESN France) a lancé un système de parrainage au sein des universités de 23 villes de France. Appelé BuddySystem, cette plateforme propose aux étudiants français de parrainer des étudiants internationaux qui arrivent en France pour l'année ou le semestre universitaire.

La plateforme compte 4720 inscrits, étudiants français et de plus de 110 nationalités différentes. Grâce au suivi des associations étudiantes membres du réseau, 2673 étudiants se sont déjà vu attribuer un parrain ou une marraine résidant en France qui ira accueillir son ou sa «buddy» pour lui faire découvrir la ville et l'aider dans ses premières démarches.

La plate-forme est en ligne à l'adresse [www.buddysystem.eu](http://www.buddysystem.eu), et continuera à fonctionner pour le semestre.

Cette plate-forme a été conçue et développée par Jérémie Samson, bénévole de l'association lilloise du réseau qui a d'abord mis en place le système pour ESN Lille avant de développer le projet à l'échelle nationale. Entre le travail de développement de la part de Jérémie et des bénévoles du comité informatique et le travail des coordinateurs locaux qui s'occupent de gérer la

plateforme des différentes villes, c'est plus d'une trentaine de jeunes qui travaillent sur le projet afin d'aider au mieux les étudiants arrivants en France.

### UN SYSTÈME ENCORE EN DÉVELOPPEMENT

Le succès de ce premier lancement du BuddySystem est encourageant pour le réseau ESN France mais les associations du réseau ont encore du travail pour promouvoir, améliorer et développer la plateforme afin de la rendre accessible à un maximum d'étudiants internationaux.

Un travail de recherche de partenaires et de ressources est mené par le bureau national pour permettre d'offrir aux étudiants internationaux un service en ligne optimal. ■

## Trois questions

**Quelles sont les villes où la plateforme est le plus développée ?** Reims, Lille et Dijon ont la palme avec plus de 400 inscrits chacun (plus de 660 pour Reims).

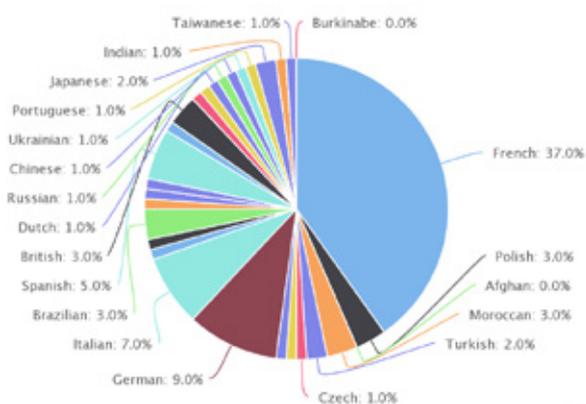
**Quelle est la nationalité la plus présente sur la plateforme ?** Les allemands sont les plus nombreux inscrits sur la plateforme (environ 450 filleuls et filleules) suivis par les italiens et les espagnols. Les étudiants français peuvent indiquer une nationalité qu'il souhaiterait parrainer pour orienter le choix des buddies.

**Quelle est la nationalité la plus demandée ?** Les étudiants français souhaitent majoritairement parrainer des étudiants allemands, suivi de près par les espagnols et les anglais. ■

Info +

Yoan Pompét [communication@ixesn.fr](mailto:communication@ixesn.fr)

Nationalities



Highcharts.com

# Gouvernance régionale en Europe : le projet EUROREGIO

*Le projet EUROREGIO s'intéresse aux régions et au régionalisme dans l'Union européenne. A l'heure où se dessinent en France tous les enjeux de la réforme territoriale et où s'affirme dans plusieurs Etats, l'existence d'entités régionales, ce projet nous apporte un bilan du régionalisme et de la régionalisation aujourd'hui en Europe. Il dresse par ailleurs des perspectives d'évolution au regard des contextes économiques et sociopolitiques actuels.*

**S**on objectif principal est de promouvoir les contacts et le dialogue entre le monde académique, les acteurs professionnels et politiques et la société civile. François-Olivier Seys, vice-président des relations internationales de l'Université Lille 1 parle de « fertilisation croisée entre monde universitaire, élus et citoyens ». Comment en effet mesurer le rôle de la construction européenne dans le développement des régions, ou encore le rôle des régions comme échelon intermédiaire de gouvernance dans l'Union européenne ?

## UN CONTEXTE RÉGIONAL TRÈS PORTEUR

Le projet s'inscrit dans le contexte général de la réforme régionale en France qui nécessite une remise à plat complète des compétences. Le contexte régional du projet est par ailleurs très porteur : la ville de Lille est en effet devenue depuis janvier 2015 métropole européenne, la région Nord-Pas-de-Calais va s'unir en 2016 avec la Région Picardie pour former une grande région à dimension européenne, ces collectivités étant elles-mêmes partenaires de collectivités belges dans le premier Groupement européen de coopération territoriale créé en Europe : L'EuroMétropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Le projet s'appuie sur le réseau de partenaires académiques, professionnels et civils développé par l'Université Lille 1, université engagée depuis longtemps dans des collaborations européennes. En

témoigne la création du master professionnalisant d'Urbanisme et Aménagement : EUROStudies (*European Studies for Territorial and Urban Development*) sur lequel s'ancre le projet Jean Monnet.

Articulant formation, recherche et événements publics, les partenaires du projet envisagent une large diffusion des résultats : formations auprès des étudiants de l'Université de Lille 1, journées scientifiques associant des experts, ateliers de mise en situation professionnelle des étudiants, journées d'étude et conférence pour ouvrir le dialogue avec la société civile.

## LES PARTENAIRES DU PROJET

Huit universités sont partenaires du projet pour structurer un réseau de collègues européens et non européens : Université Autonome de Barcelone (Espagne), Université d'Oradea (Roumanie) Université Radboud de Nijmegen (Pays-Bas), Université de Bonn (Allemagne), Université Technique de Dortmund (Allemagne), Université de Portsmouth (Royaume-Uni), Université de Cardiff (Royaume-Uni) et Université Fédérale du Minas Gerais (Brésil).

L'idée est de produire à la fin du projet, en lien avec les collectivités territoriales et leurs élus, une synthèse collective sur la question régionale. ■

Info +

[www.agence-erasmus.fr/page/jean-monnet](http://www.agence-erasmus.fr/page/jean-monnet)



## Programme Jean Monnet

**Créé en 1989, le programme Jean Monnet vise à promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la recherche sur l'Union européenne dans le monde entier.**

Il entend également encourager les liens entre le monde académique et les décideurs politiques afin de renforcer la gouvernance des politiques européennes. Les activités Jean Monnet relèvent aujourd'hui du programme Erasmus+. En 2015, 189 projets Jean Monnet ont été sectionnés à travers le monde. En France, 8 projets ont été retenus dont 2 modules, 4 chaires et 2 projets d'information. Le prochain dépôt de projets est prévu le 26 février 2016.

Info +

[www.agence-erasmus.fr/page/jean-monnet](http://www.agence-erasmus.fr/page/jean-monnet)  
Téléchargez la brochure : *Thinking about Europe : Jean Monnet support to European studies* : [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu)



# Retour sur le FOREJ : **Faire ensemble, pour mieux vivre ensemble !**

Par Jérôme Sturla, Directeur du Lab'Afev- [www.lab-afev.org](http://www.lab-afev.org)



Les 26, 27 et 28 août dernier c'est déroulé, à Lille, la deuxième édition du Forum Européen des Jeunes Engagés. Organisé par l'Afev, Graines de France, les Petits Débrouillards et Unis-Cité, en partenariat avec l'Anacej, Animafac et une douzaine d'autres structures, ce rendez-vous a rassemblé près de 1 000 jeunes engagés.

Dans le prolongement du thème, « une envie commune de démocratie », traité l'an dernier à Poitiers, le fil conducteur de cette année était « *Mieux que vivre ensemble, faire ensemble* ». Ce sujet a pu être abordé dans le cadre de séances plénières, de parcours spécifiques ou encore de workshops créant pendant trois jours une véritable ébullition intellectuelle sur le campus de l'université Lille 3.

Lors de la séance inaugural a été réaffirmées « la nécessité de faire ensemble par l'action ». Cette idée rejoint les propos liminaires de l'universitaire Philippe Meirieu pour qui, « *le vivre ensemble* » ne doit pas se résumer à une injonction. Ainsi, selon lui,

l'interdiction d'une pensée libre et de toutes tentatives de dissidences peuvent-être une forme de « *vivre ensemble* » pouvant confiner au totalitarisme. De la même manière, la fragmentation de notre société, qui se structure beaucoup autour de communautés d'intérêts, nous rappelle que « *le vivre ensemble* » peut aussi s'apparenter à une « *juxtaposition des indifférences* ». Dans ce contexte « le faire ensemble » apparaît, selon Philippe Meirieu, comme un moyen pour que chacun, dans un collectif, puisse prendre ses responsabilités. Ceci implique une juste répartition des tâches et des rôles. Projeté à une plus grande échelle cette réflexion conduit notre pédagogue à penser que « *dans une démocratie l'autorité c'est la responsabilité* ».

La première séance plénière intitulé « *vivre ensemble, un problème en France ?* » nous a rappelé le degré d'incertitude dans lequel nous vivons à l'échelle de notre pays, mais également au niveau planétaire. Chacun c'est accordé à dire, en cette période quelques peu troublée, que nous devons nous poser la question de « *quel monde nous allons laisser à nos enfants et quels enfants allons nous laisser au monde ?* ».

Dans ce contexte, la question de l'identité a été posée renvoyant bon nombre d'échanges sur le sujet de la laïcité et la manière dont comment, selon Leyla Arsalan, docteur en sciences politiques, « *les identités culturelles, ethniques et religieuses recomposent en permanence les trajectoires sociales des individus* ».

Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité auprès du premier ministre, a rappelé que le concept de laïcité était souvent « *mal compris et interprété de façons très différentes* ». Cette valeur fondatrice de notre pacte républicain doit rester un vecteur du « *faire et du vivre ensemble* ». A l'heure où la question identitaire relègue trop souvent la question sociale il y a nécessité, pour lui, de réinventer des politiques publiques ambitieuses pour rendre plus efficace le rôle de l'Etat et des collectivités locales dans la lutte, non seulement contre les discriminations, mais aussi contre les inégalités.

Prenant part à ce débat, Leslie Touré Kapo, docteur en études urbaines à Montréal, a indiqué que l'expansion et la contraction des villes avaient des incidences fortes sur notre rapport à l'espace et au temps. Ces évolutions génèrent des relations nouvelles entre les individus et les communautés locales. Pour lui, la ville est aussi « *une idée* », elle nécessite que « *ses habitants et ses usagers en partagent un même imaginaire urbain* ». Il considère que « *la mise en œuvre des politiques pu-*

bliques souffrent d'un excès de verticalité et exige désormais une approche plus horizontale beaucoup plus pertinente à l'échelle territoriale ».

Pour conforter ces propos la projection du film « Vie de maire » a permis de riches échanges entre des jeunes engagés du FOREJ et des élus locaux en activité, singulièrement des maires. La nature des interventions a démontré que les échelons institutionnels de proximité gardent une certaine crédibilité aux yeux des nouvelles générations.

Ce moment fort de confrontation entre des jeunes et des élus est apparu comme une belle transition avec la deuxième séance plénière qui a clos l'édition 2015 du FOREJ.

A cette occasion Patrick Norynberg, membre fondateur du réseau national Demospart, a plaidé pour l'émergence d'une « démocratie coopérative plutôt que participative ». Cette ambition qui rejoint les aspirations de nombreux citoyens en rupture avec la sphère politique doit prendre en compte les évolutions technologiques qui sont la marque de fabrique de nos sociétés contemporaines.

Dans cette perspective, Laure Belot, journaliste, a présenté les grandes lignes de son ouvrage « la déconnexion des élites ». Elle a affirmé que « nous assistons à la naissance d'une civilisation numérique qui transforme radicalement nos pratiques et nos représentations sociales ». Ces évolutions touchent une multitude de domaines de notre vie quotidienne.

Ainsi, consommer, voyager, trouver un emploi, se loger, participer à la vie démocratique... sont des usages qui sont de plus en plus sous l'emprise du numérique. Si la multiplication des applications sur nos smartphones laisse penser que le phénomène d'individualisation et fragmentation sociale s'accroît, le développement des nouvelles technologies offre aussi certaines opportunités pour renforcer le lien social. En ce sens la contribution au débat de Frédéric Bardeau, cofondateur de l'école Simplon implanté en Seine-Saint-Denis, a démontré que « le pouvoir d'agir numérique permet aussi de faire ensemble ». En effet, sa structure forme des programmeurs, accueillant principalement des jeunes aux profils peu représentés dans l'entrepreneuriat numérique.

Loin d'être épuisée la question du « vivre ensemble », pour être incarnée, doit se confronter en permanence avec le « faire ensemble ». C'est le rôle assigné traditionnellement aux corps intermédiaires qui jouent un rôle d'interface entre les institutions et les citoyens. Ces derniers aujourd'hui revendiquent plus de pouvoir d'action et de décisions c'est une chance pour notre démocratie qui semble parfois vaciller.

L'ambition des structures organisatrices du FOREJ est, chaque année, de donner la parole à des jeunes pour qui « le faire » relève aussi d'un engagement pour lutter contre les inégalités. Ces engagements individuels donnent corps à un dessein plus collectif qui, lui, relève du « mieux vivre ensemble ». Ces trois jours de débats ont démontré que l'avenir peut ne pas être aussi sombre que certains le disent ou le prédisent. La jeunesse de notre pays est à la fois ouverte au monde et soucieuse des fragilités qui touchent des franges importantes de la population. Ce souffle d'espoir doit être cultivé et chacun là où il agit, selon des modalités parfois très différentes, participe de ce mouvement. ■



# Les ancrages territoriaux de l'Université

Par Grégoire Feyt, *inTERface Université-Territoires, Communauté Université Grenoble-Alpes*

« Les ancrages territoriaux et la territorialisation de l'Université : quels enjeux pour demain ? ». C'est autour de cette interpellation que se sont rassemblées en Ardèche les 11 et 12 juin près de 80 acteurs académiques issus de divers sites universitaires français et francophones. Etaient conviés au titre d'acteur académique aussi bien des chercheurs spécialistes des politiques universitaires que des décideurs universitaires (présidents ou membres d'exécutif universitaire) ou leurs techniciens (chef de cabinet, responsable de COMUE, chargés de mission de la CPU...).

Cette rencontre était organisée à l'initiative du laboratoire PACTE de l'Université de Grenoble-Alpes ainsi que du réseau régional UniTeRRA (Université-Territoires en réseau Rhône-Alpes) dans le cadre des 20 ans du CERMOSEM<sup>1</sup>. Particulièrement plaisante par son cadre, cette antenne de l'Université de Grenoble-Alpes implantée dans un centre de formation agricole<sup>2</sup> à mi-chemin entre la vallée du Rhône et Aubenas était aussi symboliquement adaptée à la problématique traitée, de par sa vocation à développer des activités de formation et de recherche en adéquation avec les caractéristiques et les demandes des territoires sud-rhônealpins.

L'organisation de ces rencontres s'inscrit dans un contexte qui, au fil des échanges, est aussi apparu comme une source de tensions de plus en plus effective : d'une part l'injonction faite au monde universitaire d'être à la fois visible à l'échelle internationale et ancré territorialement; d'autre part la concomitance -à défaut d'articulation- de recompositions universitaires et territoriales vouées à impacter la carte et les compétences des collectivités terri-

toriales comme des universités.

De fait, si l'Université se pense et agit désormais clairement en tant qu'acteur territorial participant à et du processus de métropolisation, son positionnement par rapport aux territoires qui en sont ou s'en sentent géographiquement ou « culturellement » éloignés pâtit d'un manque de doctrine à tous les niveaux d'intervention. Ainsi l'argument de la rencontre pouvait-il prendre la forme d'interpellations à tiroirs : qu'est-ce que le ou les territoire(s) de l'université ? qu'est-ce que l'université doit à ses territoires ? quelles modalités de présence de l'université là où elle n'est et ne sera physiquement pas ?...

Pour tenter d'avancer sur ces questions, les échanges se sont appuyés sur plusieurs temps et approches :

- Un cadrage théorique ou rétrospectif sur la notion d'ancrage territorial, avec notamment la contribution de Daniel FILATRE, à la fois spécialiste du sujet et Recteur de l'Académie de Grenoble.
- Des éclairages régionaux avec la présentation d'expériences des universités aquitaine, auvergnate, bretonne et grenobloise, mais également des éclairages internationaux avec des intervenants chilien, marocain, québécois, suisse et wallon.



 **Cermosem**  
plateforme du développement territorial

**Le Cermosem est une antenne de l'Université Joseph Fourier de Grenoble, rattachée à l'Institut de Géographie Alpine et au laboratoire de recherche PACTE Territoires.**

Le Cermosem a ouvert ses portes en 1994 dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil général de l'Ardèche, l'EPLEFPA d'Aubenas (Ministère de l'Agriculture), la Région Rhône-Alpes, le rectorat de l'Académie de Grenoble et l'université. Le Cermosem développe des activités en forte adéquation avec les caractéristiques et les demandes des territoires sud-rhônealpins.

Les activités du site s'organisent autour de trois grandes fonctions principales : la formation, la recherche et l'animation scientifique.

**Info +**

[iga.ujf-grenoble.fr/presentation/cermosem](http://iga.ujf-grenoble.fr/presentation/cermosem)

- Les témoignages de territoires locaux sur leurs pratiques ou attentes en matière de mobilisation des ressources universitaires

Et un travail de prise de recul avec :

- Un travail d'atelier mixant participants « académiques » et « territoriaux » et visant à réfléchir collectivement à la diversité des acceptions de la notion d'ancrage

1 - [iga.ujf-grenoble.fr/presentation/cermosem](http://iga.ujf-grenoble.fr/presentation/cermosem)

2 - <http://epl.aubenas.educagri.fr/>

territorial ainsi qu'à ses implications territoriales et universitaires, en vue de travailler à l'énonciation d'éléments de doctrine partagée.

- Une table-ronde réunissant le président de l'Université d'Auvergne, un représentant de l'Université de Lyon et les président(e)s de Grenoble I et III, proposant de réfléchir à l'ancrage territorial de l'université à l'heure des recompositions territoriale et académique en Rhône-Alpes-Auvergne.

Il est difficile de rendre compte ici de la richesse des interventions et des échanges. On retiendra cependant quelques constats ayant fait consensus, en commençant par celui de l'absence au niveau national de cadrage explicite de la notion de territoire de l'université. Face à des contextes territoriaux et des histoires académiques forcément différentes, il est apparu plus judicieux de parler de territorialité

c'est-à-dire de considérer le territoire dans ses dynamiques et non dans sa seule matérialité. La difficulté pour les universités à assumer et assurer cette territorialité a pu être rapprochée de la difficulté à penser une différenciation des modèles d'ESR qui pourtant s'impose dans les faits (de l'université « marque » à l'université « ancrée »). A ainsi été soulignée « l'orthogonalité » entre le souci de développer des ancrages territoriaux qui dispersent et des enjeux de recherche qui concentrent, tout comme sa traduction très concrète et tranchée dans l'évaluation de la carrière des enseignants-chercheurs.

A ces constats et difficultés, les participants ont opposé les perspectives ouvertes par l'autonomie des universités. Tout d'abord dans la mesure où celle-ci leur permet mais aussi leur impose d'élaborer leur propre doctrine et stratégie s'agissant de leur(s) territoire(s).

Mais également parce que la focalisation métropolitaine conduit à se priver de thématiques et d'opportunités de développement, alors même que l'ouverture territoriale peut constituer un élément facilitateur de la conduite du changement au sein des universités. La qualité de la gouvernance et la robustesse organisationnelle sont ainsi apparues comme deux leviers majeurs pour concevoir et pérenniser un développement universitaire articulant le régional et le local.

Si cette rencontre n'a pas débouché sur des éléments de doctrine partagée, elle a néanmoins permis de mettre en évidence l'intégration croissante par les décideurs universitaires de considérations proprement territoriales venant compléter et enrichir les problématiques métropolitaines qui sont désormais leur lot quotidien. ■



Les élus reconnaissent l'importance d'un outils de formation sur les enjeux des territoires et de la ruralité : Allocution de Sabine Buis député de l'Ardèche.



## 1ère Conférence nationale des stages étudiants Nouveaux enjeux & Nouvelles pratiques Montpellier, le 19 juin 2015

Alors que l'application des savoirs théoriques en milieu professionnel est de plus en plus recommandée dans les programmes d'enseignement supérieur, il semble que les organismes d'accueil potentiels (entreprises, collectivités, associations...) deviennent plus réticents à recevoir des stagiaires étudiants. S'agit-il d'un effet de conjoncture économique ou du résultat d'un cadre juridique qui transfère à ces organismes des responsabilités, des contraintes et des risques perçus comme disproportionnés ? Pour répondre à ces besoins d'information, d'explication et de maîtrise des dimensions positives du stage étudiant, l'AVUF et JURISUP (le réseau des juristes de l'enseignement supérieur) ont décidé d'organiser la 1ère Conférence Nationale des stages étudiants, qui a eu lieu le 19 juin à Montpellier.

Chantal Marion, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole (MMM) et membre du Bureau de l'AVUF, a souhaité la bienvenue aux participants du colloque, au nom de Philippe Saurel, président de Montpellier Méditerranée Métropole. Pour elle, le thème choisi revêt une importance capitale et elle s'est réjouie de voir que les participants étaient nombreux à cette première conférence nationale. À Montpellier, l'enseignement supérieur et la recherche sont devenus une compétence métropolitaine et Chantal Marion estime qu'il est « important d'encadrer tous les universitaires et les étudiants ». Elle met en avant l'effort fait pour que les

stages soient évalués, et notamment les lieux de stage. Il faut en effet être vigilant sur l'accueil, la formation et les conditions d'exercice des stages.

*« Chaque année, Montpellier Méditerranée Métropole accueille près de 250 stagiaires »,  
Chantal Marion  
Vice-Présidente de MMM*

Anne Fraisse, Présidente de l'Université Paul Valéry Montpellier 3, reconnaît volontiers que « la mise en pratique des stages n'est parfois pas facile, notamment avec les nouvelles lois ». Dans son université, tournée vers les sciences hu-

maines et sociales, « les représentations ont ainsi la vie dure », l'établissement étant qualifié parfois « d'usine à chômeurs ». On sent bien qu'il est de plus en plus difficile pour les étudiants d'arriver à trouver un stage. Mais pourtant, l'accès doit vraiment y être facilité car le rapprochement des établissements avec les entreprises est extrêmement enrichissant. Indépendamment des missions de l'Université, les stages sont indispensables pour la survie de certaines disciplines universitaires comme moyen de s'ouvrir sur le monde extérieur et de sortir d'une dimension strictement théorique. De nombreux professionnels viennent aussi enseigner dans les licences et masters universitaires, ce qui permet un travail commun et un changement de point de vue du secteur privé sur l'Université.

Philippe Augé, Président de l'Université de Montpellier, a rappelé que Montpellier est « une place forte et universitaire historique ». À ce titre, il est symbolique que ce premier colloque sur les stages y ait lieu. Aujourd'hui, on parle plus de la recherche dans les universités, plutôt que de la formation. Pourtant, l'insertion professionnelle est une des missions principales des universités. Depuis 2007 et l'introduction des Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP), les universités sont en ordre de marche pour



accompagner les étudiants dans leur entrée dans la vie active. Ce dispositif mis en place par le législateur témoigne que « le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) ait voulu enfin s'y mettre ».

« On ne forme pas pour former, on forme pour insérer »,  
**Philippe Augé**  
*Université de Montpellier*

D'après Philippe Augé, l'accès des étudiants universitaires aux stages souffre d'une double problématique : le nombre important de formations qui ne favorise pas la lisibilité et la provenance du stagiaire. Sur ce dernier point, les écoles sont souvent perçues comme des entités bien organisées et les entreprises se tournent plutôt vers elles. Mais celles qui accueillent des étudiants universitaires n'ont plus la même vision de l'université : ils se rendent bien compte que les formations universitaires sont professionnalisantes.

### LES RÉALITÉS DES STAGES ÉTUDIANTS

Le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (Céreq) réalise des études dans les domaines du marché du travail, des qualifications et de la formation professionnelle. Chargé d'examiner la situation de l'emploi et de la formation en France, il veille à une meilleure cohérence entre les deux. Depuis une

dizaine d'années, le Céreq a mis en place un dispositif original qui permet d'étudier l'accès à l'emploi des jeunes : l'enquête Génération, réalisée tous les trois ans.

Lors de la conférence, le Centre a présenté les résultats d'une extraction ciblée sur les stages en cours d'études. Olivier Joseph, chargé d'études au Département Entrées et Évolutions dans la Vie Active (DEEVA) du Céreq a commenté les chiffres clefs des stages, basés sur l'enquête Génération 2013. Il a ainsi révélé que « 80% des diplômés de l'enseignement supérieur ont fait un stage d'au moins un mois » sur leurs trois années de formation initiale, ce qui représenterait au total près de 900 000 stages.

Fabienne Amrani, étudiante en Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales et stagiaire au Céreq a poursuivi la présentation avec des chiffres plus détaillés. Les étudiants questionnés pour l'enquête 2013 ont ainsi réalisé en moyenne 3 stages sur 3 ans. 40% des derniers stages n'ont pas excédé 2 mois et les stages les plus longs sont concentrés dans les formations de licence professionnelles, masters 2 ou formations de grandes écoles. 75% des stages des étudiants ont été trouvés par l'intermédiaire de l'université ou de candidature spontanées. Le recours aux parents, à la famille ou encore au réseau ne représentent donc pas le meilleur moyen pour les étudiants de trouver un stage.

Sur les conditions des stages, 64% sont des missions très opérationnelles et 62% sont indemnisés. La gratification mensuelle moyenne est de 605€, s'élève avec la hiérarchie des diplômés et était alors supérieure au montant minimum légal de 435€. À 3 ans, on constate un faible écart du taux d'emploi des anciens stagiaires et des jeunes insérés qui n'ont pas fait de stages. Sur le temps passé en emploi par contre, les jeunes ayant fait des stages y ont passé deux mois supplémentaires. Les anciens stagiaires sont aussi dans une trajectoire d'emploi légèrement plus facile et plus durable.

Olivier Joseph a conclu la présentation en soulignant que l'analyse de la transition entre formation initiale et emploi ne permet malheureusement pas de dissocier les bons des mauvais stages. Se pose également la question de l'utilisation d'indicateurs pour apprécier l'effet bénéfique des stages sur l'insertion des jeunes. C'est en effet « délicat à mesurer » car les compétences acquises et les postes occupés par les différents stagiaires sont trop variables.

### LES NOUVEAUX ENJEUX DES STAGES : UN CADRE JURIDIQUE ET PÉDAGOGIQUE EN ÉVOLUTION

Le cadre juridique des stages étudiants est mal connu et il mérite d'être mieux appréhendé, à la fois par les organismes d'accueil et les établissements de formation supérieure. Un grand nombre d'organismes éloignés du monde universitaire et de la recherche ignorent l'opportunité de s'en rapprocher en commençant par accueillir des stagiaires. Le journaliste Karim Maoudj a modéré cette première table-ronde dédiée à l'évolution récente du cadre législatif des stages. Les stages ont fait l'objet de 3 lois en 10 ans, mais que faut-il en retenir ?

Martine Maurel (MENESR, Département du lien formation-emploi) a d'abord rappelé que la dernière loi sur les stages a été motivée par « la volonté délibérée du Ministère d'harmoniser les dispositifs existants » tout en augmentant la protection des stagiaires pour mettre fin à certains abus. Le cadrage national des stages existait déjà : par exemple, la



France interdit les stages hors cursus ou trop longs, un stage doit avoir une finalité pédagogique, etc. La loi de juillet 2014 a redéfini clairement la notion de stage et les conditions de travail des stagiaires au sein de toutes les structures d'accueil. Le Ministère a souhaité aller vers « une responsabilisation accrue » des acteurs, des intervenants enseignants, une meilleure implication des BAIP et des organismes d'accueil dans leur apport pédagogique au cours du stage.

La loi invite aussi largement à la prise en compte du stagiaire comme participant à la vie de l'entreprise. On peut y voir un certain rapprochement des conditions d'accueil du stagiaire avec celles des salariés. En plus de la loi de juillet et du décret d'application de novembre 2014, le MENESR a travaillé à l'élaboration d'un modèle de convention avec le concours de Jurisup et à la publication de guides sur les stages étudiants. Il ne manque aujourd'hui qu'un décret important, qui devrait être publié rapidement, sur le nombre maximal de stagiaires dans les structures d'accueil. Ce qu'il faut retenir c'est qu'il n'y « a pas de bouleversements majeurs et qu'on a simplement stabilisé des choses qui existaient déjà ». 90% des textes seraient la réécriture de ce qui existait précédemment.

*« Notre système de stage est un des plus avancés au monde et fait figure de référence par rapport à d'autres pays européens »*

**Martine Maurel**  
MENESR

Stéphanie Delaunay, Directrice des affaires juridiques à l'Université Paul Valéry Montpellier a rappelé qu'on estime à 2 millions le nombre de stages réalisés chaque année en France. Jurisup, réseau français des affaires juridiques de l'enseignement supérieur dont elle est la présidente-fondatrice, a travaillé pour donner « un cadre souple à tous les collègues des services juridiques des universités ». Le point positif de la convention nationale des stages est d'être un document unique permettant à toutes les structures d'accueillir des stagiaires selon les mêmes modalités. Selon Stéphanie Delaunay, la France est à la fois un exemple « parce qu'on a beaucoup légiféré, mais connaît également des résistances des structures d'accueil et une défiance des autres pays européens ». À ce stade, le droit européen s'applique tout de même en France par le biais de recommandations. Mais l'Europe n'a pas encore de vraies directives sur les stages étudiants.

Jean-François Lhuissier, Vice-Président de l'Université du Havre et Président de la Courroie (Conférence universitaire en réseau des professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants), considère que les nouveaux textes encadrant les stages « sont là pour parfaire les dispositifs ». La loi dit par exemple qu'un enseignant ne peut pas suivre plus de 16 étudiants. Mais concrètement, comment fait-on si on a pas assez d'enseignants pour suivre les étudiants ? Il faudrait évidemment plus de postes pour encadrer les étudiants. Dans les universités, on trouve également de nombreux stagiaires dans les laboratoires

de recherche. Et les décrets à venir sur le nombre maximum de stagiaires par établissement pourraient être un frein au recrutement des étudiants des filières de recherche dans les laboratoires universitaires.

*« Globalement, la loi sur les stages a du sens et apporte de vraies choses aux étudiants »,*  
**Jean-François Lhuissier**  
La Courroie

Stéphane Gigou, DRH de FDI Habitat et représentant de l'Association Nationale des DRH (ANDRH), réaffirme que le stage dans beaucoup d'entreprises est « un tremplin vers l'emploi et un vrai moyen d'acquérir de nouvelles compétences ». Il avoue que dans son entreprise, le processus de recrutement d'un stagiaire équivaut à celui d'un salarié en CDI ou CDD. Durant les premiers jours, les stagiaires participent à un parcours de découverte de l'entreprise en allant au contact des différents services. Stéphane Gigou considère que le facteur principal de réussite d'un stage va être la qualité d'encadrement du tuteur qui va accompagner l'étudiant, l'ouvrir sur l'entreprise et lui faire découvrir le métier.

On voit globalement que les récents textes de loi ont clarifié le cadre national des stages étudiants. Les détails de la loi peuvent toujours être interprétés et les contentieux existent, voire même vont se renforcer. Les petites entreprises pourraient malgré tout être exclues de l'accueil de stagiaires, parce qu'elles ne sont pas prêtes pour ça.

#### Les réactions du public

Armel Bousquet (CUFR Champollion Albi) a fait remarquer que la loi a « mis en difficulté les organismes publics et collectivités qui avaient déjà voté leurs budgets » et qui ne sont donc plus aujourd'hui en mesure de gratifier l'ensemble des stagiaires comme prévu.

À l'Université Jean Monnet, Marie-Laure Layat a indiqué que près de 10% des étudiants effectuant des stages sont en recherche de nouvelles voies.

Pour Grégoire Feyt (Interface Université-territoire), toute formation devrait pouvoir proposer un stage optionnel.



## NOUVEAUX ENJEUX, PERCEPTION ET ADAPTATION DES ACTEURS

Mélanie Duppi, coordinatrice de l'équipe Développement Professionnel à l'école d'ingénieur Montpellier SupAgro, a apporté son point de vue sur la nouvelle réglementation en tant que coordinatrice des stages de SupAgro, mais également que membre d'une commission de la Conférence des Grandes Écoles (CGE). Elle a expliqué que dans les formations d'ingénieurs, les étudiants « *sont bien souvent tenus de faire un stage chaque année dans leur cursus* ». Mme Duppi a félicité la nouvelle prise en compte dans la loi de la notion d'enseignant-référent et de la spécificité de l'année de césure dans les Grandes Écoles.

*« Le cadre réglementaire des stages en France est très en faveur du stagiaire »,  
Mélanie Duppi  
Montpellier SupAgro*

Dimitri Sereza, étudiant en troisième et dernière année du cursus ingénieur agronome, a complété le propos en témoignant sur son vécu des stages. Sa première expérience date de son cursus au sein de l'IUT. Il effectue actuellement son stage dans une TPE de Montpellier et avoue que sa mission a déjà changé depuis la signature de la convention. Elle a plutôt évolué dans le bon sens puisque pour vraiment commencer son stage il a dû faire l'acquisition de nouvelles compétences. Il a également rapporté des cas précis où les étudiants et les entreprises se posent encore des questions, notamment le montant de l'indemnité de stage et comment cela se passe si une entreprise souhaite donner plus à un étudiant, le nombre de jours de congés auquel l'étudiant a droit, comment bénéficier des tickets-restaurants, etc.

Sylvain Pioch, maître de conférence en géographie à l'Université Montpellier 3, considère que le stage « fait partie de l'auto-formation, c'est-à-dire une pédagogie par la pratique ». Il travaille sur le volet technique avec les étudiants, sur le CV et le fonctionnement d'une entreprise, en partenariat avec l'APECITA (Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et de l'Agroa-



limentaire). Il forme aussi les futurs stagiaires aux savoirs-être avec un coaching positif d'un professionnel de Madrid, qui se déplace aussi dans le cadre d'un partenariat. Cette préparation débute chaque année dès septembre avec la partie technique et glisse vers une dimension plus comportementale au fur et à mesure qu'on s'approche du mois de janvier.

Pascal Louchet, de l'entreprise CGL Aménagement, accueille 2 à 3 stagiaires sur une masse salariale d'une quarantaine de personnes. Il reconnaît volontiers « *qu'un stagiaire au mois coûte le prix d'un ingénieur à la journée* ». Mais il tient à cet engagement vis-à-vis des jeunes et les stagiaires lui permettent de travailler sur des sujets de R&D qu'il ne traite pas, faute de temps ou d'énergie : cela permet donc aux étudiants de travailler sur le démarrage d'un projet et permet à l'entreprise d'avoir des échanges avec l'établissement.

Patience Le Coustumer a témoigné sur son stage étudiant en laboratoire universitaire, un projet de l'Agence Nationale de la recherche (ANR) financé en grande partie par des fonds européens. Elle reconnaît qu'il est parfois difficile de trouver un stage pour les étudiants. La recherche peut ainsi durer plusieurs semaines voir moi savant de trouver le bon stage. Cela peut ainsi être comparable à la recherche d'un premier emploi pour un étudiant.

Concernant l'année de césure, Martine Maurel a indiqué qu'un texte sera publié avant 2016 pour encadrer au mieux son déroulement. On ne connaît pas encore tous les détails car le contenu du décret est toujours en discussion au sein d'une

commission du MENESR, notamment avec les représentants des Grandes Écoles. Les droits et obligations des étudiants et des établissements devront être bien définis : le principe recherché est de permettre « *ce type d'expérience professionnelle* » mais avec la garantie pour l'étudiant de pouvoir poursuivre ses études dans son établissement.

### LES NOUVELLES PRATIQUES AU SEIN DES ENTREPRISES

François Rio, Délégué Général de l'AVUF a introduit et animé les deux tables rondes de l'après-midi. La volonté de celles-ci était de « *faire apparaître ce qui se passe vraiment sur le terrain* », en opposant le secteur privé aux acteurs territoriaux.

Jean-Marc Oluski, Président de la commission «Éducation/Formation» au MEDEF, a d'abord été questionné sur les raisons pour lesquelles les entreprises continuent d'accueillir des stagiaires. Pour lui, il s'agit d'un « *savant mélange de bienveillance et de citoyenneté* ». Il y a évidemment des entreprises qui en recrutent parce que cela coûte moins cher. Mais il y a aussi des entreprises qui ouvrent leurs portes pour faire découvrir le monde de l'entreprise à l'étudiant et avoir « *un apport de fraîcheur, de réflexions ou d'idées venant du stagiaire* ». Pour l'étudiant, cela lui permet de découvrir un métier ou un secteur. Pour l'entreprise, un stagiaire impliqué amène toujours « *une nouvelle dynamique aux projets* ». Une des anciennes stagiaires du cabinet de Jean-Marc Oluski en est d'ailleurs devenue récemment associée.

Jean-Marc Oluski rapporte que beaucoup de MEDEF territoriaux ont fait des sites internet pour mettre en lien des entreprises avec des étudiants ce qui a permis « *de faire converger des intérêts communs* ». À Lyon par exemple, une charte a été mise en place : elle a permis d'anticiper la nouvelle loi avec quelques innovations, de nouveaux avantages pour les étudiants et une garantie de la diversité dans le recrutement des stagiaires. La charte proposait notamment que « *l'ancienneté du stagiaire soit prise en compte si il est embauché à l'issue de son stage* ». Jean-Marc Oluski est également fondateur du FACE, un club luttant contre l'exclusion des jeunes. Chaque année, un événement sportif est organisé par les chefs d'entreprise au profit des jeunes des quartiers. Cette initiative permet de casser les codes en terme d'orientation des stagiaires, de recrutement et d'image.



Grégory Lamotte, fondateur de la startup Comwatt oeuvrant dans le secteur de l'énergie renouvelable, atteste de l'importance pour les jeunes entreprises innovantes de pouvoir recruter facilement des stagiaires. Julien Mabit, étudiant en 2ème année d'école d'ingénieur, y est d'ailleurs stagiaire. Il d'abord cherché un stage dans l'industrie des panneaux solaires avant de se tourner vers Comwatt via une candidature spontanée. Pour Grégory Lamotte, les stagiaires « *apportent de la fraîcheur et du nouveau* » dans l'entreprise. Si ils sont bien formés, c'est une belle opportunité pour une startup de développer son produit grâce à du personnel qualifié.

### **LES NOUVELLES PRATIQUES AU SEIN DES TERRITOIRES**

Cécile Mattera, chef du service développement des RH à Montpellier Méditerranée

Métropole, a d'abord présenté les grands chiffres de sa collectivité. Métropole depuis le 1er janvier 2015, l'agglomération montpelliéraine est une intercommunalité avec 31 communes, 434 000 habitants et 900 millions de budgets. La Métropole reçoit environ 800 demandes de stages par an et privilégie surtout le recrutement des candidatures spontanées. MMM accueille chaque année au sein de ses services près de 250 stagiaires, pour leur « *permettre de compléter leur formation théorique par une expérience pratique en milieu professionnel* ». Pour 40% d'entre eux, ce sont essentiellement les stages obligatoires en 4ème et 3ème pour les collégiens, d'une durée d'une semaine et souvent accueillis au sein des équipements culturels ou sportifs (piscines, médiathèques et musées).

Les stages universitaires ont une durée plus importante et représentent 25% des stagiaires : 3 mois pour les stagiaires de licence (15%) contre 6 mois pour ceux préparant un Master 2 (10%). De façon très accessoire, la Métropole accepte également des immersions sous forme de stages d'évaluation en milieu professionnel relevant du Pôle Emploi de courte durée, entre 15 jours et un mois (4 à 5 personnes par an). Du côté des rémunérations, MMM était « *assez volontariste bien avant que cela s'applique en 2013 pour indemniser tous les stagiaires, du moment qu'ils effectuaient un stage de plus de 2 mois* ». En ce qui concerne les congés donnés aux stagiaires, il s'agit « *plutôt d'autorisations d'absence résultant d'un commun accord* ».

Grégoire Feyt, enseignant-chercheur à l'Université de Grenoble, est responsable scientifique de l'inTERface Université-Territoires, dispositif porté en partenariat avec l'Université de Lyon. Par son témoignage, il a cherché à apporter un regard différent sur les stages dans des territoires particuliers, à savoir ceux où les collectivités ont de vrais enjeux de développement local car « *elles sont éloignées des fortes densités urbaines* ». Aujourd'hui, il est indéniable que « *les universités sont métropolisées* », mais doivent-elles seulement alimenter les métropoles sur lesquelles elles se trouvent ? Grégoire Feyt fait le pari de s'appuyer sur « *le processus de territorialisation de l'université pour faire de l'étudiant en stage un produit d'appel* ».

Laurence Fanget, chef de projet à l'Université Territoriale d'Entreprises du Sud-Ardèche a pu tester le dispositif évoqué par Laurence Feyt sur son territoire, en partenariat avec l'Université de Grenoble. Son territoire rural compte 135 000 habitants (densité de 43 hab. / km<sup>2</sup>). Il est caractérisé par une population âgée, beaucoup de TPE / PME, des salaires modestes, etc. : l'économie y est donc plutôt résidentielle et touristique, malgré « *beaucoup de richesses mais qui sont mal distribuées* ». Pour créer un emploi par exemple, il faut compter le double du budget courant. Les acteurs territoriaux se sont ainsi inscrits dans la démarche « *des territoires apprenants en créant des conditions favorables à l'innovation* ».

*« Les territoires ont toujours des besoins latents mais il faut bien faire émerger les demandes pour pouvoir les combler »,*

**Laurence Fanget**  
MDEF Ardèche Méridionale

De bac +3 à bac+5, le dispositif StaRTER (Stages professionnalisants, Ressources Territoriales) permet à des étudiants de faire un stage s'inscrivant dans un contexte territorial original et aux territoires de dynamiser ses entreprises. Ce dispositif, profitant à une quarantaine de stagiaires par an, a pour objectif de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et les territoires qui en sont éloignés. En Drôme-Ardèche, il s'appuie sur un partenariat avec l'ADUDA (agence de développement), les Conseils Départementaux de la Drôme et de l'Ardèche, et les territoires associés.

### **LA VÉRITABLE VALEUR AJOUTÉE DES STAGES**

Élise Verley, chargée de mission à l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) et Maître de conférence en sociologie à l'Université Paris Sorbonne, a communiqué la synthèse d'une enquête menée par l'observatoire national sur les stages étudiants. L'OVE a pu identifier 5 catégories de stages : les stages formateurs et gratifiés (40%), les stages courts sans gratification, les stages longs avec faible ou sans grati-

fication et les stages facultatifs. On trouve plutôt les stages gratifiés dans les Grandes Écoles et les stages courts dans des filières courtes et/ou professionnelles. Le diplôme préparé joue aussi « un rôle clef dans l'accès à un stage rémunérateur et formateur ».

Il apparaît que 18% des jeunes diplômés du supérieur ont eu leur premier poste dans une entreprise où ils ont déjà effectué un stage. Certains facteurs influencent le recrutement d'un stagiaire comme le fait d'avoir déjà effectué plusieurs stages pendant ses études ou la qualité d'accompagnement de l'enseignant-référent. Les stages d'observation sont également bien vus par les recruteurs comme des « stages de motivation », démontrant la curiosité du diplômé.

#### L'ÉCLAIRAGE DES CONFÉRENCES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

Emmanuel Roux, président de l'Université de Nîmes, Administrateur Provisoire de Languedoc-Roussillon Universités et représentant de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), a remercié l'AVUF et l'ensemble des institutions présentes à ce colloque national, pour « la qualité de la réflexion qui a été produite et investie dans cette démarche ». Selon lui, le stage est un moyen pour les étudiants « d'acquiescer de l'expérience, confirmer leur projet professionnel et découvrir la réalité socio-économique au quotidien ». Il est donc primordial que les stages aient lieu dans les meilleures conditions possibles, fruit d'un travail conjoint entre les universités et les structures d'accueil.

Depuis longtemps, l'ensemble des acteurs universitaires ont eu « une vraie prise de conscience sur le caractère indispensable des stages ». Cela se retrouve aujourd'hui dans les maquettes de diplômes et dans l'adéquation des formations avec les besoins du « maillage territorial ». Il s'agit pour eux, le plus tôt possible, d'aller mettre le pied en entreprise : l'Université est là pour « apporter les fondements du raisonnement théorique » et l'entreprise pour « les mettre en pratique ».

L'approche partenariale est essentielle car il faut partager le même discours. Une responsabilité commune vise à amener un

maximum d'étudiants à la réussite. La CPU travaille constamment à l'amélioration des conditions de stages pour éviter que les étudiants soient « pris pour de la chair à canons ou une main d'oeuvre gratuite » par certains « marchands de stages » peu scrupuleux. Les présidents d'universités sont bien conscients « des contraintes réglementaires du nouveau cadre législatif de stages ». Pourtant, les organismes d'accueil doivent faire preuve de volontariat et de responsabilité.

« Le stage doit faire partie de la culture des étudiants universitaires »,  
**Emmanuel Roux**  
Université de Nîmes et CPU

La première charte des stages a été signée par la CPU en 2006, et l'indemnisation généralisée en 2009. La position de la CPU a toujours été « très vigilante et très attentive à cette question » et la conférence a largement contribué à l'élaboration et la publication des nouvelles lois de 2014. Il reste toutefois des points à améliorer aux yeux des présidents d'universités : les modalités précises sur d'encadrement par les enseignants-référents, le volume minimal de formation initiale au sein des années comprenant des stages et le nombre maximal de stagiaires par structure d'accueil.

Anne-Lucie Wack, Directrice Générale de Montpellier SupAgro et nouvellement élue Présidente de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) a ensuite rappelé

que « les stages font vraiment partie de l'ADN des Grandes Écoles ». C'est une problématique transversale aux écoles de commerce, d'ingénieurs, d'informatique, etc. La CGE vient tout juste de publier sa 23ème enquête sur l'insertion professionnelle de ses étudiants et elle montre « à quel point le stage est plébiscité par les étudiants et les entreprises ». C'est un passeport avéré vers l'emploi car près de 30% des étudiants des grandes écoles ont un emploi dans les deux mois qui suivent la fin de leur formation initiale (40% pour ceux qui sont en apprentissage).

« Pour les étudiants, le stage est une opportunité de construire des compétences »,  
**Anne-Lucie Wack**  
Montpellier SupAgro et CGE.

Des amendements à la loi Macron ont été déposés par la CGE. Ils concernent l'année de césure, les conventions de stage, les annexes pour les stages à l'international, etc. Ces considérations techniques montrent bien que « les stages restent un chantier permanent » pour la CGE et l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'enseignement supérieur français. Et d'après Anne-Lucie Wack, on ne peut « que prôner la nécessaire augmentation des stages étudiants ». ■

**INFO +** <http://videothèque.univ-montp3.fr/video/1ere-Conference-nationale-sur-les-stages-etudiants---reportage-integral/b85a681f522a6ee3afffab80460022c>



# Le développement de l'apprentissage

Par Daniel Lamar, Conseil en politiques de l'emploi – [www.toutpourlemploi.fr](http://www.toutpourlemploi.fr)

*Le développement de l'apprentissage dépend davantage des politiques des branches professionnelles et de choix des entreprises, en général, que des politiques régionales. En particulier, certaines branches professionnelles ne peuvent développer l'apprentissage que dans le supérieur car elles n'ont pratiquement pas de postes ouverts à des profils infra bac. Le consensus sur le développement de l'apprentissage ne conduit pas aujourd'hui à un résultat positif.*

Le développement de l'apprentissage, dont l'apprentissage post bac, passe par l'engagement des branches professionnelles et dépend même davantage des politiques de branches que des politiques régionales<sup>1</sup>. Les branches sont confrontées au problème du financement de l'apprentissage. Certains conseils régionaux ont fait le choix de diminuer le financement des CFA du supérieur, pour accorder une priorité aux formations infra bac. Les branches compensent en partie ce manque par un financement en direct des CFA, en moyenne à hauteur de 7%<sup>2</sup>. Selon leurs métiers, les branches professionnelles ont des stratégies différentes. Certaines branches ne peuvent développer l'apprentissage que dans le supérieur car elles n'ont pratiquement pas de postes infra bac (en dehors de la sécurité, de la maintenance ou de la logistique). Tandis que d'autres forment encore en apprentissage essentiellement aux niveaux infra-bac et bac. Limiter l'apprentissage au niveau infra-bac, c'est choisir de ne financer l'apprentissage que dans certains secteurs professionnels et sur certains postes.

## DES APPROCHES DIVERSES SELON LES BRANCHES PROFESSIONNELLES

1 - « L'apprentissage repose sur une modalité pédagogique, l'alternance qui met presque parfaitement en adéquation des formations et des besoins, en complément des modalités pédagogiques plus classiques qui revêtent, malgré leur aspect professionnalisant, un caractère plus généraliste. »

2 - Des branches opèrent au travers de leur OPCA un transfert de la collecte pour les Fonds de la professionnalisation qui sont collectés au titre de la contribution obligatoire des entreprises à la formation continue.

Des branches professionnelles (UIMM<sup>3</sup>, LEEM<sup>4</sup>, etc.) sont aujourd'hui favorables au développement de l'apprentissage dans le supérieur. Certaines ont changé dans la dernière décennie le profil type de leurs apprentis comme c'est le cas de l'UIMM. Par exemple, l'UIMM privilégie la collaboration avec les CFA de branche qui lui sont rattaché plutôt que les CFA universitaires ou interuniversitaires. Son réseau de CFAI, hérité de l'histoire du secteur de l'Industrie, est important et bien structurée. Compte tenu du recul progressif des effectifs dans l'industrie, l'Union des Industries Métallurgiques et Minières ne prévoit pas d'augmenter le nombre d'apprentis mais souhaite le maintenir à budget constant, ce qui constitue un effort. Des formations nouvelles, surtout dans le supérieur, voient le jour tandis que d'autres ferment.

D'autres branches professionnelles, dont les structures de formation sont moins importantes se sont tournées, pour une montée en charge de l'apprentissage, vers le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche comme l'ANIA, l'ANFA, SYNTEC, la CGI, la CFPB, l'UIC ...

## TOUTS LES ACTEURS DE LA FORMATION EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

Les CFA interprofessionnels, les CFA universitaires ou interuniversitaires, les CFA de branches professionnelles, les institutions publiques ou parapubliques (GRETA

3 - UIMM : Union des Industries Métallurgiques et Minières.

4 - LEEM, Les Entreprises du Médicament. Il regroupe les entreprises du secteur de l'industrie pharmaceutique.

ou AFPA), etc. peuvent théoriquement se trouver en concurrence sur les territoires mais des procédures régionales existent pour éviter de telles situations.

La croissance de l'apprentissage, de par l'évolution des métiers et la numérisation croissante de l'ensemble des fonctions (progression de la robotique dans les processus de fabrication en particulier), devra être centrée, de fait, sur les formations de niveau supérieur, elle doit donc s'appuyer sur l'ensemble de ces acteurs, qui connaissent la réalité professionnelle de terrain, et inclure une évolution de l'offre en formation correspondant aux évolutions rapides des besoins des professions qui implique des créations et des fermetures rapides. Cette souplesse est un plus de la formation en apprentissage.

## LES POLITIQUES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES CONSEILS REGIONAUX DOIVENT EVOLUER EN PROFONDEUR

Les politiques de formation professionnelle des Conseils régionaux doivent évoluer en profondeur dès 2016, en tenant compte de la situation (secteurs professionnels en crise ou pas) et de la demande réelle des entreprises du secteur privé, dont les acteurs de l'économie sociale.

Les décideurs régionaux ne peuvent choisir seuls (ou presque) les formations à soutenir et le ciblage des publics bénéficiaires. Ils doivent tenir compte avant tout de la réalité économique pour contribuer à un redémarrage de l'alternance.

Il est indispensable que les conseils régionaux accompagnent davantage qu'aujourd'hui le développement de la formation professionnelle dans les universités, les écoles et les CFA proposant des formations menant à des diplômes du supérieur. ■

INFO + [www.toutpourlemploi.fr](http://www.toutpourlemploi.fr)



# Les évaluations d'acquis **au service du continuum -3 +3 ?**

Par Laure Endrizzi, Institut Français de l'Éducation (IFÉ) – ENS de Lyon

*Considérer tous les étudiants comme autonomes dans leurs apprentissages dès leur arrivée dans le supérieur est une erreur. Certains le sont, bien entendu, mais beaucoup ne le sont pas, en particulier ceux qui ont rencontré des difficultés dans leur scolarité antérieure. Les évaluations d'acquis peuvent-elles aider ces nouveaux étudiants à prendre conscience de leurs forces et de leurs faiblesses et renforcer leur pouvoir d'agir vis-à-vis de leur propre parcours ?*

Les expériences belges et françaises, menées pour les plus anciennes depuis plus d'une dizaine d'années, montrent qu'il existe deux modalités principales : des tests de positionnement par domaine d'études qui fonctionnent comme des épreuves communes externes (*Faq2sciences* par exemple en France) et des tests ajustés par les enseignants eux-mêmes dans chaque cursus (*Passeports pour le Bac* en Belgique). Dans un cas, on focalise en quelque sorte sur des préacquis génériques, le test permet aux étudiants de se positionner sur

une échelle globale ; dans l'autre, on cible les connaissances et compétences liées aux attendus de formation, à savoir les prérequis. Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'un test d'admission, ni même d'une évaluation de ce qui a été bien ou mal acquis dans le secondaire ; l'évaluation ne sanctionne pas, elle sert à établir un diagnostic... La visée est donc formative, la démarche mise sur les stratégies d'auto-régulation des étudiants, avec une implication plus forte des enseignants pour ce qui concerne les tests intégrés aux cursus de formation.

## QU'EST-CE QU'UN « BON » PRÉREQUIS ?

Avec les *Passeports pour le bac* [bac en Belgique = licence en France], lancés par les facultés universitaires de Namur, puis étendus aux autres universités de l'Académie Louvain, la phase initiale d'identification des prérequis fonde une démarche en trois temps : mesure de la maîtrise des prérequis, adaptation des enseignements au vu des résultats globaux, actions spécifiques de remédiation, plus ou moins individualisées.

Est ainsi considérée comme « prérequis » toute connaissance ou compétence qui d'une part est nécessaire à la maîtrise d'un cours, d'une discipline ou d'un programme, ou plus généralement à l'affiliation aux pratiques d'étude, et qui d'autre part ne fait pas l'objet d'un enseignement systématique et explicite par les enseignants du premier cycle (soit parce qu'elle est supposée acquise dans

le secondaire, soit parce qu'on estime qu'elle s'acquiert « en faisant », comme par exemple la prise de note). Un « bon » prérequis concerne nécessairement un certain nombre d'étudiants ; il doit pouvoir être mesuré dès le début de l'année universitaire et faire l'objet d'un enseignement explicite dans un délai et avec des moyens raisonnables ; il doit aussi être sollicité dans différentes configurations (professeurs, cours, disciplines...). En définitive, la validité d'un prérequis se joue sur sa capacité à « faire mentir les prédictions » d'échec : la remédiation doit permettre de neutraliser les lacunes.

### QU'EST-CE QU'UN « BON » FEEDBACK ?

Depuis 2008, des tests de prérequis inspirés du dispositif belge ont été déployés par l'université Joseph Fourier à Grenoble pour tous les inscrits en première année de licence sciences et technologies. Le questionnaire est généré de façon aléatoire pour chaque étudiant à partir d'une banque de questions comportant une vingtaine de prérequis, pondérés selon les dominantes disciplinaires des parcours. Il est librement accessible avant et après le test, calé en présentiel la première semaine de la rentrée. La communication des résultats se fait immédiatement après le test, prérequis par prérequis. Elle adopte une échelle à trois niveaux, inspirée de la taxonomie de Bloom : bonne maîtrise (score > 75%), maîtrise partielle (score entre 60 et 80%), non acquisition (score < 60%). Dans ce contexte, une note moyenne portant sur l'ensemble des questions du test n'aurait pas de sens pour l'étudiant. D'une façon générale, les notes, dans une approche formative, sont à utiliser avec modération : elles focalisent l'attention sur les performances et peuvent avoir un effet très négatif en terme d'estime de soi sur les étudiants peu compétents.

Un « bon » feedback ne se borne cependant pas au diagnostic, il incite les étudiants à s'engager dans une activité consciente pour améliorer leur niveau de maîtrise, en autonomie ou avec l'appui de leurs enseignants, ces derniers recevant les résultats de l'ensemble du groupe. En Belgique par exemple, une subvention est attribuée à chaque établissement partici-

pant aux *Passeports pour le bac* afin de mettre en place des actions de remédiation. Selon les équipes pédagogiques, ces actions prennent alors des formes variées : des séances tutorées par option en petits groupes, des séances thématiques de renforcement, des entretiens individuels, des activités d'autoremédiation en ligne... Les enseignants adaptent aussi parfois leurs premiers cours en fonction des résultats du groupe. Autrement dit, un feedback de qualité s'inscrit dans un processus d'amélioration qui engage les étudiants et implique les enseignants à différentes étapes.

### POUR DES ÉTUDIANTS PLUS ENGAGÉS ?

Les résultats obtenus par ce type de tests, tant en Belgique qu'en France, sont tout à fait encourageants. Les étudiants interrogés confirment leur fonction d'alerte, qu'il s'agisse simplement de comprendre que l'université exige une certaine implication en terme de travail personnel ou de réaliser plus précisément leurs faiblesses pour retravailler certains contenus lacunaires. Tandis que ceux qui réussissent le test voient leur sentiment d'efficacité personnelle renforcé, ceux qui s'engagent dans une démarche de remédiation réussissent mieux leurs examens semestriels. Les recherches confirment donc que ces tests contribuent en partie à neutraliser les effets d'un passé scolaire moyen, voire marqué par des difficultés chroniques.

Dès lors, les perspectives liées à l'évaluation formative en premier cycle dépassent largement le cadre de la maîtrise de tel ou tel prérequis : c'est aussi une question d'apprentissage de l'autonomie et de savoir apprendre pour des étudiants que l'on souhaite plus engagés dans leurs études. ■

#### Info +

<https://www.faq2sciences.fr/>  
<http://www.passeportspourlebac.be/>  
[https://dlst.ujf-grenoble.fr/?module=classique  
&url=orientation/prerequis.html](https://dlst.ujf-grenoble.fr/?module=classique&url=orientation/prerequis.html)



Universités &amp; Territoires

**Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AVUF, l'ADELE et la CPU**  
ISSN 2263-8431

**Directeur de la publication :**

Nicolas Delesque

**Gérant :**

Philippe Campinchi (PCC)

**Remerciements :** Anne Benoit, Sylvie Danon, Vincent Dupy, Antoine Grassin, Antoine Godbert, Daniel Lamar, Bruno Martin, Marie Geneviève Picart, Yoan Pompet, Philippe Quéré, François Rio, Élise Renaudin, Jérôme Sturla, Julie Testi.

**Crédits photos et iconographies :** DR, Fotolia, DR (illustration).

**Tarifs d'abonnements :** Individuel : 100 euros HT Institutionnel : 500 euros HT  
**Parties prenantes :** Convention particulière

**Universités & Territoires :**

Tél : 0684606274

E-mail : [redaction@universites-territoires.fr](mailto:redaction@universites-territoires.fr)

